

Un ancien directeur normand suspendu pour comportements inappropriés : libérons la parole !



L'ancien directeur du groupe scolaire Jeanne d'Arc - Notre Dame d'Argentan qui a également dirigé les collèges de Domfront ou Briouze, vient d'être suspendu, par le rectorat de Nantes, de ses nouvelles fonctions de chef d'établissement à St Nazaire où il exerce depuis la rentrée dernière. Des lycéennes et des enseignantes lui reprochent des « comportements inappropriés » et des « gestes déplacés ». Cette affaire a un retentissement médiatique national.

Très attachée à la présomption d'innocence, la CGT-EP Normandie se range en premier lieu du côté des victimes présumées. Nous les assurons de tout notre soutien et notre écoute.

« Et maintenant ? »

Ce chef d'établissement a effectué toute sa carrière dans l'Orne. Nous avons rédigé un courrier à la Rectrice (voir sur notre site) afin de lui demander de mener une enquête dans ses précédents établissements et d'y mettre en place des cellules d'écoutes afin de recueillir la parole d'élèves et de collègues qui souhaiteraient se confier.

Il faut faire évoluer le système.

Cette situation n'a le retentissement national que l'on connaît ces derniers jours que dans le prolongement de l'affaire Betharram, qualifiée de "Metoo" de l'enseignement privé catholique.

La gestion d'une situation individuelle a avant tout un intérêt pour les victimes. Mais au niveau plus global, elle doit servir à analyser les dysfonctionnements du système et mettre en place des actions afin de les corriger.

Les directions diocésaines doivent évoluer, rendre des comptes et prendre leurs responsabilités.

Dans l'enseignement privé catholique, lors de situations de harcèlement moral, psychologique ou de violences sexistes et sexuelles, mais également lorsque des équipes constatent et souhaitent alerter sur des dysfonctionnements de gestion ou de comportement, la priorité des autorités diocésaines, c'est d'empêcher que les affaires "sortent". Dans l'affaire du moment, la direction diocésaine a-t-elle été alertée ? Qu'a-t-elle fait ? Pouvait-elle éviter cette situation ?

Les pressions en interne face aux élèves ou aux collègues qui veulent dénoncer des agissements peuvent se révéler terribles. Cela doit changer. La parole doit être libérée. Les lanceurs et lanceuses d'alerte doivent être protégés-es. Elles et ils ne doivent pas être stigmatisés-es. C'est le combat que la CGT souhaite mener à la lueur de ces derniers événements.

Le rôle du rectorat, notre employeur...

Le rectorat n'est pas exempt de tout reproche. Comment sont traitées les remontées de situations problématiques ? Dans quel délai ? Avec quels moyens pour y remédier ?

Depuis des années, la CGT, en Normandie comme au niveau national, demande que les enseignants.es, agents de droit public, puissent accéder au RSST, un registre en ligne qui permet d'alerter directement le rectorat, notre employeur, en laissant une trace officielle. Sans succès. Espérons que ces derniers faits permettent de gagner ce droit bien légitime.

La parole doit se libérer

C'est le moment de libérer la parole. Plusieurs collègues nous ont d'ores et déjà fait remonter leurs témoignages, spontanément. La CGT-EP Normandie vous accompagne. Si vous souhaitez témoigner de faits vécus ou remarqués, nous vous proposons d'envoyer un mail sur l'adresse normandie@cgt-ep.org

Nous pourrions vous écouter, vous aider à porter un dossier ou vous accompagner auprès des autorités académiques si nécessaire.

C'est tout-es ensemble que nous pourrions protéger nos collègues, nos élèves et nos établissements face aux comportements déviants. Prenons nos responsabilités !

